



REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES DU TITRE PROFESSIONNEL

Technicien en économie de la construction et étude de prix

Niveau IV

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TECEP	REAC	TP-01340	01	06/04/2017	06/04/2017	1/44

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du Titre Professionnel	5
Contexte de l'examen du Titre Professionnel.....	5
Liste des activités	6
Vue synoptique de l'emploi-type.....	8
Fiche emploi type	9
Fiche activité type N° 1.....	11
Fiche compétence professionnelle N° 1	17
Fiche des compétences transversales de l'emploi type	37
Glossaire technique.....	39
Glossaire du REAC	41

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TECEP	REAC	TP-01340	01	06/04/2017	06/04/2017	3/44

Introduction

Présentation de l'évolution du Titre Professionnel

Dans le cadre de la refonte de la filière des techniciens d'étude, les deux Titres professionnels :

« Technicien d'études du bâtiment en étude de prix (TEBEP) » que l'arrêté du 02/04/2013 avait défini en trois activités types

et

« Technicien d'études du bâtiment en économie de la construction (TEBEC) » que l'arrêté du 20/03/2013 avait défini en quatre activités types,

sont fusionnés pour création du Titre professionnel « Technicien en économie de la construction et étude de prix » qui se décline en 3 activités types.

Contexte de l'examen du Titre Professionnel

La filière des techniciens d'étude bâtiment tous corps d'état est refondue dans son ensemble pour s'adapter à plusieurs évolutions :

- la transition numérique dans le bâtiment qui touche, en premier lieu, les métiers de la conception et de l'étude ;
- l'indispensable montée en compétences des acteurs sur les réglementations thermiques et, surtout, la rénovation énergétique ;
- la réforme de la formation professionnelle avec les opportunités de transitions professionnelles et d'évolutions de carrières qui requièrent une cohérence accrue des qualifications intermédiaires entre métiers.

Dans ce cadre, une enquête a permis d'exploiter 46 retours d'entreprises centrés sur les techniciens de l'étude économique des projets, qu'ils exercent dans l'entreprise de travaux ou bien en maîtrise d'œuvre, selon la répartition suivante :

- 27% d'entreprises de travaux ;
- 27% de cabinets d'économistes ;
- 15% de maîtres d'œuvre et d'architectes ;
- 8% de constructeurs de maisons individuelles ;
- 17% de maîtres d'ouvrage et collectivités ;
- 6% de bureaux d'étude technique et bureaux de contrôle.

L'enquête montre qu'un grand nombre de compétences mises en œuvre dans les deux catégories d'emplois visés sont communes et que la part des compétences spécifiques à chacun des Titres est très faible :

- d'une part, le Titre TEBEC vise l'emploi de technicien exerçant son activité en économie de la construction et en maîtrise d'œuvre, et ne réalise spécifiquement que le suivi de la facturation ;
- d'autre part, le Titre TEBEP vise l'emploi de technicien exerçant son activité en bureau d'étude de prix d'entreprise, et ne réalise spécifiquement que l'étude de prix en prenant en compte l'organisation des travaux.

Dans les faits, les publics ayant acquis l'un de ces deux Titres se tournent aussi bien vers l'entreprise que vers la maîtrise d'œuvre. Les personnels en entreprise sont aussi amenés à établir des facturations et les personnels en maîtrise d'œuvre peuvent aussi suivre des chantiers.

Une synthèse des deux Titres est donc réalisée sur la base des compétences communes auxquelles sont ajoutées les activités spécifiques des deux anciens Titres.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TECEP	REAC	TP-01340	01	06/04/2017	06/04/2017	5/44

Sont également prises en compte dans le nouveau Titre les compétences liées aux évolutions du numérique.

Liste des activités

Nouveau TP : Technicien en économie de la construction et étude de prix

Activités :

- Réaliser l'étude financière d'un projet de construction
- Établir l'étude technique d'un projet de construction
- Réaliser l'étude de prix aux déboursés pour un projet de construction

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TECEP	REAC	TP-01340	01	06/04/2017	06/04/2017	6/44

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Réaliser l'étude financière d'un projet de construction	1	Identifier les éléments de structure et les lots techniques dans un immeuble
		2	Représenter et métrer les ouvrages des différents corps d'état à partir de plans 2D
		3	Métrier les ouvrages des différents corps d'état à partir de la maquette numérique au format natif ou au format IFC (Industry Foundation Classes)
		4	Réaliser le devis quantitatif estimatif des corps d'état d'une construction
2	Établir l'étude technique d'un projet de construction	5	Réaliser le relevé de l'existant et en faire la description
		6	Mettre un projet en conformité avec la réglementation
		7	Transmettre les éléments de mise à jour de la maquette numérique selon le protocole BIM (Building Information Modeling)
		8	Définir l'enchaînement des interventions des différents corps d'état
3	Réaliser l'étude de prix aux déboursés pour un projet de construction	1	Identifier les éléments de structure et les lots techniques dans un immeuble
		2	Représenter et métrer les ouvrages des différents corps d'état à partir de plans 2D
		3	Métrier les ouvrages des différents corps d'état à partir de la maquette numérique au format natif ou au format IFC (Industry Foundation Classes)
		9	Calculer le prix de vente aux déboursés d'une construction pour établir le devis
		10	Établir les situations de travaux

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TECEP	REAC	TP-01340	01	06/04/2017	06/04/2017	8/44

FICHE EMPLOI TYPE

Technicien en économie de la construction et étude de prix

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le technicien en économie de la construction et étude de prix est chargé de l'étude technique et économique des projets de construction, sur tous les corps d'état ou sur un ou plusieurs lots, selon l'activité de l'entreprise dans laquelle il est employé. Il intervient aussi bien en maîtrise d'œuvre qu'en entreprise.

En maîtrise d'œuvre, il réalise le métré tous corps d'état des projets de construction, leur estimation au bordereau, la mise en conformité des ouvrages avec la réglementation technique. Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, il réalise le relevé et la description de l'existant.

En entreprise du bâtiment, il réalise le métré tous corps d'état des projets de construction, l'étude de prix aux déboursés puis le devis quantitatif, la vérification de la conformité des ouvrages avec la réglementation technique et les situations de travaux. Dans le cadre d'un projet de réhabilitation, il réalise le relevé et la description de l'existant.

Il exerce cette activité aussi bien au sein de cabinets d'étude, d'économie de la construction ou chez les maîtres d'ouvrages publics et privés, au sein d'entreprises générales, d'entreprises du gros œuvre ou d'entreprises des autres corps d'état.

Il intervient avant la consultation des entreprises pour définir les ouvrages, les métrer et estimer les coûts, au cours de la consultation pour réaliser l'offre de prix de son entreprise et au cours du chantier pour réaliser le suivi de la facturation.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- les entreprises générales du bâtiment ;
- les cabinets d'économistes de la construction ;
- les bureaux d'études techniques ;
- les entreprises du secteur gros œuvre ;
- les entreprises des secteurs de l'aménagement finitions.
-

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- technicien études de prix ;
- économiste de la construction

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Réaliser l'étude financière d'un projet de construction

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TECEP	REAC	TP-01340	01	06/04/2017	06/04/2017	9/44

Identifier les éléments de structure et les lots techniques dans un immeuble
Représenter et métrer les ouvrages des différents corps d'état à partir de plans 2D
Métré les ouvrages des différents corps d'état à partir de la maquette numérique au format natif ou au format IFC (Industry Foundation Classes)
Réaliser le devis quantitatif estimatif des corps d'état d'une construction

2. Établir l'étude technique d'un projet de construction

Réaliser le relevé de l'existant et en faire la description
Mettre un projet en conformité avec la réglementation
Transmettre les éléments de mise à jour de la maquette numérique selon le protocole BIM (Building Information Modeling)
Définir l'enchaînement des interventions des différents corps d'état

3. Réaliser l'étude de prix aux déboursés pour un projet de construction

Identifier les éléments de structure et les lots techniques dans un immeuble
Représenter et métrer les ouvrages des différents corps d'état à partir de plans 2D
Métré les ouvrages des différents corps d'état à partir de la maquette numérique au format natif ou au format IFC (Industry Foundation Classes)
Calculer le prix de vente aux déboursés d'une construction pour établir le devis
Établir les situations de travaux

Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)

Manipuler des chiffres et utiliser les ordres de grandeur
Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques
Travailler en équipe

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau IV (Nomenclature de 1969)

Convention(s) : Convention collective nationale des ETAM du Bâtiment du 12 juillet 2006

Conventions Collectives Nationales Cabinet d'économistes de la construction et de métreurs Vérificateurs.

Conventions Collectives Nationales BET, Cabinets d'Ingénieurs- conseils, Sociétés de Conseil

Code(s) NSF :

230n - Etudes et projets d'architecture et de décors

Fiche(s) Rome de rattachement

F1108 Métré de la construction

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TECEP	REAC	TP-01340	01	06/04/2017	06/04/2017	10/44

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Réaliser l'étude financière d'un projet de construction

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel intervient en entreprise du bâtiment ou au sein d'une structure de maîtrise d'œuvre.

À partir des plans d'un projet de construction, d'un descriptif sommaire et d'un bordereau de prix, le professionnel établit le devis quantitatif estimatif d'un projet en ayant au préalable défini la liste exhaustive des ouvrages à métrer et à chiffrer, sur un ou plusieurs corps d'état.

Lorsqu'il intervient sur des bâtiments en béton armé, il identifie les ouvrages de la structure et prévoit les prestations correspondantes aux dispositions constructives. Il en est de même pour les lots techniques, qu'il doit identifier et estimer.

Il représente les détails de construction en montrant les interfaces avec les autres ouvrages et corps d'état en tenant compte des normes, DTU et réglementation.

Il réalise ensuite le métré du projet sur l'ensemble des ouvrages. Dans le cadre d'une démarche BIM, il extrait les données dimensionnelles d'une maquette numérique et les exploite pour quantifier les ouvrages de son devis.

À partir de l'ensemble de ces éléments, il établit le devis quantitatif estimatif du projet.

Sans objet

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Identifier les éléments de structure et les lots techniques dans un immeuble
Représenter et métrer les ouvrages des différents corps d'état à partir de plans 2D
Métré les ouvrages des différents corps d'état à partir de la maquette numérique au format natif ou au format IFC (Industry Foundation Classes)
Réaliser le devis quantitatif estimatif des corps d'état d'une construction

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Manipuler des chiffres et utiliser les ordres de grandeur
Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques
Travailler en équipe

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TECEP	REAC	TP-01340	01	06/04/2017	06/04/2017	11/44

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Établir l'étude technique d'un projet de construction

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel définit les dispositions réglementaires et techniques à adopter pour un projet dans le but de préparer la consultation s'il travaille en maîtrise d'œuvre ou une offre de prix s'il est employé dans une entreprise du bâtiment.

Il étudie le projet de construction d'un point de vue technique et réglementaire : réglementation acoustique, thermique, incendie, accessibilité des bâtiments, antisismique notamment, afin d'en dégager les caractéristiques et performances attendues pour chacun des ouvrages.

Sur les projets de réhabilitation, il réalise d'abord le relevé de l'existant. Il en établit un diagnostic qui servira de support pour définir la prescription des travaux à mettre en œuvre.

Dans le cadre d'une démarche BIM, il communique avec le responsable de la maquette afin de mettre à jour la maquette avec les caractéristiques et performances des ouvrages en respectant la procédure du projet BIM.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réaliser le relevé de l'existant et en faire la description

Mettre un projet en conformité avec la réglementation

Transmettre les éléments de mise à jour de la maquette numérique selon le protocole BIM (Building Information Modeling)

Définir l'enchaînement des interventions des différents corps d'état

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Manipuler des chiffres et utiliser les ordres de grandeur

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques

Travailler en équipe

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TECEP	REAC	TP-01340	01	06/04/2017	06/04/2017	13/44

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 3

Réaliser l'étude de prix aux déboursés pour un projet de construction

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel exerce son activité en entreprise du bâtiment.

À partir d'un dossier de consultation pour la réalisation d'un projet de construction, le professionnel collecte les informations nécessaires au chiffrage des éléments d'ouvrage.

Il décompose le coût de réalisation des ouvrages en postes de dépenses élémentaires en cohérence avec les modes opératoires de l'entreprise et avec l'enchaînement des tâches des différents corps d'état qu'il doit définir. Il identifie notamment les interventions à réaliser sur les ouvrages de la structure pour vérifier les dispositions constructives.

Il rédige ensuite les sous-détails des prix unitaires des ouvrages courants en déboursé sec, puis calcule le total des déboursés secs en y intégrant les métrés des ouvrages.

Dans le cadre d'une démarche BIM, il extrait les données dimensionnelles d'une maquette numérique au format standard IFC et les exploite pour quantifier son devis.

Enfin, il calcule le prix de vente total (à partir des éléments qui lui sont communiqués : frais de chantier, de structure et bénéfice escompté) et établit, à l'aide de l'informatique, le devis quantitatif estimatif.

Au cours du chantier, en s'appuyant sur les pièces contractuelles du marché et sur les éléments concernant l'avancement du chantier, il établit les situations de travaux.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Identifier les éléments de structure et les lots techniques dans un immeuble
Représenter et métrer les ouvrages des différents corps d'état à partir de plans 2D
Métré les ouvrages des différents corps d'état à partir de la maquette numérique au format natif ou au format IFC (Industry Foundation Classes)
Calculer le prix de vente aux déboursés d'une construction pour établir le devis
Établir les situations de travaux

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Manipuler des chiffres et utiliser les ordres de grandeur
Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques
Travailler en équipe

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TECEP	REAC	TP-01340	01	06/04/2017	06/04/2017	15/44

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Identifier les éléments de structure et les lots techniques dans un immeuble

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un plan d'immeuble :

- repérer et lister les principaux éléments de structure du bâtiment, les ouvrages d'électricité et les ouvrages du génie climatique ;
- vérifier les dispositions constructives des éléments de structure proposés ;
- décrire sommairement les principes constructifs et les équipements retenus pour le projet : le principe constructif structurel du projet, les principaux équipements électriques et le principe de distribution électrique, les principes de ventilation, d'eau chaude sanitaire, de plomberie et de sanitaire.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce au sein d'une entreprise ou d'une structure de maîtrise d'œuvre, sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique.

Elle s'exerce lors de la phase conception ou lors de la réponse à une consultation.

Critères de performance

Le principe structurel du bâtiment est correctement décrit

Les éléments de structure sont listés avec le vocabulaire professionnel adapté

Les dispositions constructives sont étudiées et la vérification est argumentée

Les ouvrages des lots électricité et génie climatique sont listés avec le vocabulaire professionnel adapté

Les principes de distribution des réseaux électriques et des fluides sont décrits conformément au plan et avec un vocabulaire adapté

Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Décomposer une construction tous corps d'état en ouvrages élémentaires

Savoir réaliser un croquis à main levée pour communiquer une solution technique

Décomposer une construction en ouvrages élémentaires

Communiquer avec les divers interlocuteurs afin de donner et/ou recueillir les informations nécessaires à l'avancement du projet

Connaissance des bases de la réglementation thermique pour les établissements recevant du public (ERP), le tertiaire et le logement

Connaissance de la réglementation acoustique pour les ERP, le tertiaire et le logement

Connaissance de la réglementation incendie pour les ERP, le tertiaire et le logement

Connaissance de la réglementation accessibilité pour les ERP, le tertiaire et le logement

Connaissance de la réglementation antisismique pour les ERP, le tertiaire et le logement

Connaissance de la technologie du bâtiment tous corps d'état hors lots techniques pour tout type de construction

Connaissance des lots techniques (génie climatique et électricité) pour des opérations simples

Connaissance des systèmes constructifs (bois, métal et béton) et des dispositions constructives associées

Connaissance des principaux modes constructifs du bâti ancien

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TECEP	REAC	TP-01340	01	06/04/2017	06/04/2017	17/44

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Représenter et métrer les ouvrages des différents corps d'état à partir de plans 2D

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir du plan d'un projet et d'un descriptif sommaire :

- repérer sur le plan les différents types d'ouvrages à compter par corps d'état ;
- Afin de préciser la mise en œuvre de certains ouvrages et leurs interfaces, représenter graphiquement, à l'aide de l'outil informatique ou à main levée, leurs dimensions et compositions en respectant les conventions de dessin ;
- définir l'unité de métré (ml, m², m³, kg) pour chacun des ouvrages ;
- procéder au comptage métrique des ouvrages à l'aide d'un kutch et/ou à l'aide de l'outil informatique et des indications de dimensions portées sur le plan ;
- présenter et compléter la feuille de métré conformément aux conventions professionnelles.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce au sein d'une entreprise de bâtiment ou d'une structure de maîtrise d'œuvre sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique et en collaboration avec le concepteur du projet. Elle s'exerce lors de la phase étude pour une structure de maîtrise d'œuvre et lors de la phase consultation pour une entreprise du bâtiment.

Critères de performance

Les conventions du dessin bâtiment sont appliquées (échelle, conventions de représentation...)
Les interfaces entre les corps d'état sont repérées par un ou plusieurs dessins de détail
Tous les ouvrages qui concourent à la réalisation du projet sont listés
Les unités définies par ouvrage sont conformes aux conventions professionnelles
La feuille de métré est présentée conformément aux conventions professionnelles
Les métrés d'ouvrages sont exacts avec une tolérance de 5%

Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Décomposer une construction tous corps d'état en ouvrages élémentaires
Savoir présenter une feuille de métré
Calculer les longueurs, surfaces et volumes et convertir les unités
Calculer les surfaces d'une construction
Décomposer une construction en ouvrages élémentaires

Organiser les données de son étude de façon méthodique pour prendre en compte tous les ouvrages du projet
Assurer la traçabilité des documents diffusés et reçus

Connaissance des conventions du métré (unités à appliquer aux ouvrages, présentation feuille de métré par exemple)
Connaissance de la technologie du bâtiment tous corps d'état hors lots techniques pour tout type de construction
Connaissance des lots techniques (génie climatique et électricité) pour des opérations simples
Connaissance des systèmes constructifs (bois, métal et béton) et des dispositions constructives associées

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TECEP	REAC	TP-01340	01	06/04/2017	06/04/2017	19/44

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Métrer les ouvrages des différents corps d'état à partir de la maquette numérique au format natif ou au format IFC (Industry Foundation Classes)

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre d'un projet BIM et à partir d'un plan de projet (maquette numérique) au format .ifc ou natif :

- repérer sur la maquette numérique les différents ouvrages à compter par corps d'état ;
- rechercher ou créer les ouvrages dans la bibliothèque d'ouvrages du logiciel de métrés pour créer la liste des ouvrages du projet ;
- se mettre en relation avec le dessinateur BIM pour convenir de la codification des ouvrages entre la maquette numérique et la liste d'ouvrages (mise en cohérence) et des unités de métrés à utiliser pour chacun des ouvrages (ml, m², m³, kg) ;
- procéder à l'importation des métrés des ouvrages à partir du logiciel de métrés depuis la maquette numérique.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce au sein d'une entreprise de bâtiment ou d'une structure de maîtrise d'œuvre. La compétence est mise en œuvre en collaboration avec le responsable de la maquette numérique (BIM manager).

Critères de performance

Tous les ouvrages qui concourent à la réalisation du projet sont listés
Les unités définies par ouvrage sont conformes aux conventions professionnelles
L'utilisation du logiciel de métré pour la création d'une bibliothèque d'ouvrages est maîtrisée
Les relations entre les acteurs d'un projet de construction dans le processus de travail collaboratif BIM sont identifiées
Les métrés d'ouvrages sont exacts avec une tolérance de 5%
Le procédé pour extraire des renseignements d'une maquette numérique est maîtrisé

Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Décomposer une construction tous corps d'état en ouvrages élémentaires
Savoir présenter une feuille de métré
Calculer les longueurs, surfaces et volumes et convertir les unités
Calculer les surfaces d'une construction
Décomposer une construction en ouvrages élémentaires

Connaissance des conventions du métré (unités à appliquer aux ouvrages, présentation feuille de métré)
Connaissance du concept du BIM et des outils associés : protocole, notion d'objets, openBIM
Connaissance de la technologie du bâtiment tous corps d'état hors lots techniques tout type d'opération
Connaissance des lots techniques (génie climatique et électricité) pour des opérations simples
Savoir se référer à la réglementation du bâtiment, aux normes et aux DTU
Connaissance des systèmes constructifs (bois, métal et béton) et des dispositions constructives associées
Connaissance des principaux modes constructifs du bâti ancien

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TECEP	REAC	TP-01340	01	06/04/2017	06/04/2017	21/44

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Réaliser le devis quantitatif estimatif des corps d'état d'une construction

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir des plans d'un projet, des métrés ainsi que d'un bordereau de prix :

- lister de manière exhaustive les ouvrages qui feront l'objet du devis ;
- classer les ouvrages par corps d'état ;
- compléter le devis avec les quantités et les prix unitaires extraits du bordereau de prix pour chaque ouvrage ;
- appliquer le taux de TVA et calculer le prix total HT et le prix total TTC du projet.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce au sein d'une entreprise de bâtiment ou d'une structure de maîtrise d'œuvre sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique et en collaboration avec le concepteur du projet.

Elle s'exerce lors de la phase étude pour une structure de maîtrise d'œuvre afin de réaliser des estimations budgétaires. Au sein d'une entreprise du bâtiment, elle est mobilisée dans le cadre de la réponse à une consultation.

Critères de performance

L'ensemble des ouvrages du bâtiment est listé.

Les différents corps d'état sont identifiés.

La liste des ouvrages et corps d'état est correcte et respecte la chronologie d'exécution.

Le devis estimatif prend en compte les ouvrages, les métrés et les prix appliqués.

Les prix retenus sont en adéquation avec les ouvrages.

Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Décomposer une construction tous corps d'état en ouvrages élémentaires.

Savoir utiliser un bordereau de prix.

Consulter des fournisseurs ou fabricants.

Organiser les données de son étude de façon méthodique pour prendre en compte tous les ouvrages du projet.

Assurer la traçabilité des documents diffusés et reçus.

Connaissance de la technologie du bâtiment tous corps d'état hors lots techniques pour tout type de construction.

Connaissance des lots techniques (génie climatique et électricité) pour des opérations simples.

Savoir se référer à la réglementation du bâtiment, aux normes et aux DTU.

Connaissance des principales techniques de réhabilitation du bâti ancien (hors monuments historiques).

Connaissance des principaux modes constructifs du bâti ancien.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TECEP	REAC	TP-01340	01	06/04/2017	06/04/2017	23/44

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Réaliser le relevé de l'existant et en faire la description

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un projet de réhabilitation et lors de la visite du site :

- réaliser le relevé métrique du bâtiment en mesurant chaque local –longueur, largeur, hauteur et diagonale –à l'aide d'outils comme le mètre ou le télémètre ;
- reporter ces côtes sur un plan du bâtiment réalisé à main levée ;
- lister l'ensemble des supports et ouvrages : nature et état de tous les ouvrages et matériaux visibles (sols, murs, plafonds, menuiseries) intérieurs et extérieurs suivant le projet ;
- réaliser un reportage photographique des lieux ;
- à partir des éléments collectés lors de la visite, rédiger un rapport d'état des lieux du bâtiment.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce dans le cadre d'une entreprise de bâtiment ou au sein d'une structure de maîtrise d'œuvre. Elle nécessite de réaliser des déplacements.

Elle s'exerce seule ou en collaboration avec des spécialistes (diagnostic structurel ou thermique par exemple).

Critères de performance

Le plan d'ensemble conserve les proportions du bâtiment.

Les côtes sont claires, lisibles et cohérentes.

Les dimensions utiles à la mise au propre sont relevées (3 dimensions + diagonales).

La description des ouvrages est précise.

Le vocabulaire utilisé est professionnel et adapté aux ouvrages.

Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Savoir utiliser un logiciel de CAO.

Savoir réaliser un croquis à main levée pour communiquer une solution technique.

Décomposer une construction tous corps d'état en ouvrages élémentaires.

Organiser les données de son étude de façon méthodique pour prendre en compte tous les ouvrages du projet.

Assurer la traçabilité des documents diffusés et reçus.

Connaissance des conventions de dessin de bâtiment.

Connaissance des principales pathologies du bâti ancien.

Connaissance de la technologie du bâtiment tous corps d'état hors lots techniques pour tout type de construction.

Connaissance des lots techniques (génie climatique et électricité) pour des opérations simples.

Savoir se référer à la réglementation du bâtiment, aux normes et aux DTU.

Connaissance des systèmes constructifs (bois, métal et béton) et des dispositions constructives associées.

Connaissance des techniques de la construction du bâti ancien.

Connaissance des règles d'urbanisme.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TECEP	REAC	TP-01340	01	06/04/2017	06/04/2017	25/44

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Mettre un projet en conformité avec la réglementation

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un projet de construction (plans, descriptif sommaire) et à partir des normes, DTU et réglementations techniques :

- déterminer la nature et la taille du projet en fonction des critères réglementaires (logement, tertiaire, établissement recevant du public par exemple) afin de définir les réglementations applicables (thermique, acoustique, accessibilité par exemple) ;
- repérer et lister les ouvrages du projet concernés par ces réglementations ;
- définir pour chacun, les caractéristiques et les performances requises pour le projet ;
- collecter dans les DTU les normes de mises en œuvre applicables aux ouvrages du projet ;
- communiquer son étude aux différents membres de l'équipe projet : architecte, bureaux d'études ;
- compléter le cahier des charges des prescriptions techniques avec ces éléments réglementaires.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce au sein d'une structure de Maitrise d'œuvre.

Elle est mobilisée dès les premières phases du projet (APS) pour en valider la conception architecturale et technique.

En phase chantier, la mise en œuvre réglementaire est validée par le prescripteur par le biais de visa des fiches produits, modes opératoires ou attestations de mise en œuvre fournies par l'entreprise.

Critères de performance

La définition du projet et le choix des réglementations applicables sont corrects

Les ouvrages concernés par la réglementation sont listés

Les caractéristiques et prescriptions techniques des ouvrages, issues de l'étude réglementaire et technique, sont correctement définies

Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Savoir se référer aux réglementations adaptées à la typologie du bâtiment étudié

Savoir se référer à la réglementation du bâtiment, aux normes et aux DTU

Connaissance des systèmes constructifs (bois, métal et béton) et des dispositions constructives associées

Connaissance des différents besoins énergétiques du bâtiment

Connaissance des règles d'urbanisme

Connaissance des principales techniques de réhabilitation du bâti ancien (hors monuments historiques)

Connaissance des principaux modes constructifs du bâti ancien

Décomposer une construction tous corps d'état en ouvrages élémentaires

Assurer la traçabilité des documents diffusés et reçus

Organiser les données des études de façon méthodique afin de produire les documents de pilotage du projet

Connaissance des bases de la réglementation thermique pour les établissements recevant du public (ERP), le tertiaire et le logement

Connaissance de la réglementation acoustique pour les ERP, le tertiaire et le logement

Connaissance de la réglementation incendie pour les ERP, le tertiaire et le logement

Connaissance de la réglementation accessibilité pour les ERP, le tertiaire et le logement

Connaissance de la réglementation antisismique pour les ERP, le tertiaire et le logement

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TECEP	REAC	TP-01340	01	06/04/2017	06/04/2017	27/44

Connaissance de la technologie du bâtiment tous corps d'état hors lots techniques pour tout type de construction
Connaissance des lots techniques (génie climatique et électricité) pour des opérations simples

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TECEP	REAC	TP-01340	01	06/04/2017	06/04/2017	28/44

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Transmettre les éléments de mise à jour de la maquette numérique selon le protocole BIM (Building Information Modeling)

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un projet BIM et du protocole défini spécifiquement pour le projet :

- repérer et lister sur la maquette numérique les différents ouvrages à mettre à jour avec les caractéristiques et performances issues de l'étude technique et réglementaire ;
- suivant la procédure définie par le protocole BIM, demander au responsable de la maquette numérique de renseigner les ouvrages avec ces informations techniques.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce dans le cadre d'un processus de travail collaboratif BIM, tout au long du processus d'étude et en phase réalisation. Elle s'exerce en maîtrise d'œuvre ou en entreprise du bâtiment.

Critères de performance

Tous les ouvrages à renseigner sont listés.

Les relations entre les acteurs d'un projet de construction dans le processus de travail collaboratif BIM sont identifiées.

Le protocole BIM du projet est respecté.

Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Respecter des modes opératoires.

Communiquer avec les divers interlocuteurs afin de donner et/ou recueillir les informations nécessaires à l'avancement du projet.

Organiser les données de son étude de façon méthodique pour prendre en compte tous les ouvrages du projet.

Assurer la traçabilité des documents diffusés et reçus.

Connaissance du concept du BIM et des outils associés : protocole, notion d'objets, openBIM.

Connaissance de la technologie du bâtiment tous corps d'état hors lots techniques pour tout type de construction.

Connaissance des lots techniques (génie climatique et électricité) pour des opérations simples.

Savoir se référer aux réglementations adaptées à la typologie du bâtiment étudié.

Savoir se référer à la réglementation du bâtiment, aux normes et aux DTU.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TECEP	REAC	TP-01340	01	06/04/2017	06/04/2017	29/44

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 8

Définir l'enchaînement des interventions des différents corps d'état

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de la liste des ouvrages à réaliser pour un chantier :

- détailler les ouvrages à réaliser par tâches ;
- classer les tâches de manière chronologique et en fonction du phasage des travaux demandés pour le projet ;
- définir la durée de chaque tâche ;
- élaborer le planning des tâches en croisant tous les paramètres du projet : durées d'intervention par tâche, chronologie des interventions, phasage demandé et objectifs de délai du maître d'ouvrage.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce en entreprise du bâtiment ou en bureau d'études

En phase étude, la planification permet de valider le délai de réalisation du chantier, de déterminer la date de fin et d'organiser le chantier.

En phase chantier, le planning est réajusté voire optimisé avec les temps et modes opératoires propres à chaque entreprise dans le respect du planning initial.

Critères de performance

L'enclenchement des tâches par corps d'état et ouvrages respecte la chronologie d'exécution.

Tous les corps d'état concernés sont listés.

L'objectif de délai est pris en compte.

Le planning proposé permet de suivre l'avancement du chantier.

Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Respecter des modes opératoires.

Organiser les données de son étude de façon méthodique pour prendre en compte tous les ouvrages du projet.

Assurer la traçabilité des documents diffusés et reçus.

Connaissance de la technologie du bâtiment tous corps d'état hors lots techniques pour tout type de construction.

Connaissance des lots techniques (génie climatique et électricité) pour des opérations simples.

Savoir se référer à la réglementation du bâtiment, aux normes et aux DTU.

Connaissance des systèmes constructifs (bois, métal et béton) et des dispositions constructives associées.

Connaissance des principales techniques de réhabilitation du bâti ancien (hors monuments historiques).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TECEP	REAC	TP-01340	01	06/04/2017	06/04/2017	31/44

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 9

Calculer le prix de vente aux déboursés d'une construction pour établir le devis

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir des informations fournies dans le dossier de consultation d'un projet de construction, de la définition des modes opératoires propres à l'entreprise et des métrés :

- définir les ouvrages qui feront l'objet d'un calcul de prix aux déboursés ;
- collecter au sein de son entreprise les informations nécessaires au chiffrage du projet : coût d'achat unitaire des matériaux, disponibilité des matériels, temps unitaire de main-d'œuvre par exemple ;
- calculer pour chaque ouvrage le sous-détail de prix correspondant au prix de revient d'une unité d'ouvrage selon la méthode aux déboursés (prix d'un mètre carré de cloison plâtre incluant la fourniture des matériaux, le matériel utilisé et le temps de main-d'œuvre nécessaire à la pose d'un mètre carré de cloison plâtre par exemple) ;
- rédiger l'offre de prix en ajoutant aux prix aux déboursés, le coefficient de vente, les frais de chantier et les frais généraux propres au chantier.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce au sein d'une entreprise de bâtiment.

Le professionnel intervient sur les corps d'état du clos couvert ou de l'aménagement finitions, en travaux neufs et en réhabilitation.

Critères de performance

Les modes opératoires sont pris en compte dans l'étude de prix

La méthode aux déboursés est utilisée

Tous les éléments entrant dans la composition du prix unitaire sont pris en compte

L'offre de prix est complétée des prix unitaires, coefficient de vente, frais de chantier et frais généraux

L'offre de prix est complétée du montant HT, de la TVA et du montant TTC

Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Décomposer une construction tous corps d'état en ouvrages élémentaires

Savoir utiliser un bordereau de prix

Décomposer un prix en sous-détails élémentaires

Calculer un coût de matériaux rendu chantier

Calculer le prix de vente total

Calculer un déboursé sec

Calculer les prix de vente unitaires

Organiser les données de son étude de façon méthodique pour prendre en compte tous les ouvrages du projet

Assurer la traçabilité des documents diffusés et reçus

Connaissance de la technologie du bâtiment tous corps d'état hors lots techniques pour tout type de construction

Connaissance des lots techniques (génie climatique et électricité) pour des opérations simples

Savoir se référer à la réglementation du bâtiment, aux normes et aux DTU

Connaissance des systèmes constructifs (bois, métal et béton) et des dispositions constructives associées

Connaissance des principales techniques de réhabilitation du bâti ancien (hors monuments historiques)

Connaissance des principaux modes constructifs du bâti ancien

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TECEP	REAC	TP-01340	01	06/04/2017	06/04/2017	33/44

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 10

Établir les situations de travaux

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Au cours du chantier et à l'aide du planning des travaux et du prévisionnel de facturation du chantier :

- pointer en fin de mois les tâches et travaux réellement réalisés ;
- établir et proposer l'état d'acompte d'avancement du chantier au maître d'ouvrage en fonction de l'avancement réel du chantier et suivant les clauses du marché ;
- recueillir l'approbation du maître d'ouvrage sur l'état d'acompte ;
- transmettre l'état d'acompte validé à la comptabilité pour l'établissement de la facturation.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette activité s'exerce en entreprise de bâtiment.
Le professionnel établit les états d'acompte de travaux en collaboration avec le conducteur de travaux qui suit le projet.

Critères de performance

Les projets d'états d'acompte présentés respectent les pourcentages d'avancement du chantier.
Les clauses du marché sont respectées.

Savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels, savoirs

Assurer la traçabilité des documents diffusés et reçus.

Connaissance de la loi MOP (loi relative à la maîtrise d'œuvre publique).
Connaissance des principes du code des marchés.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TECEP	REAC	TP-01340	01	06/04/2017	06/04/2017	35/44

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Manipuler des chiffres et utiliser les ordres de grandeur

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dès les premières phases d'étude, le professionnel doit estimer le coût du projet de construction ou de réhabilitation en utilisant des ratios de prix et de surfaces.

À l'avancement du projet, les choix constructifs se précisent et l'estimation du professionnel s'affine.

Les ratios de surface sont remplacés par les mètres du projet, plus précis et des prix unitaires estimatifs sont utilisés.

Ces ratios de prix sont issus de projets antérieurs qui sont capitalisés pour constituer une base « statistique » propre au professionnel.

En entreprise, le calcul des prix aux déboursés permet de chiffrer précisément un projet en intégrant l'ensemble des coûts relatifs au chantier, aux prix unitaires de vente (frais de chantier, frais de personnel, location de matériels par exemple).

Cette compétence s'exerce également lors de l'analyse des offres des entreprises.

Critères de performance

La méthode de calcul des ratios est utilisée sans erreur.

Le professionnel tient à jour une banque de prix d'ouvrages « aux ratios ».

Les références de prix utilisés dans l'estimation financière sont cohérentes avec la nature du projet.

L'estimation détaillée du projet concorde avec le devis de l'entreprise avec une tolérance de 5%.

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le professionnel utilise les outils informatiques tout au long de l'élaboration d'un projet de construction. Il s'agit par exemple d'un tableur pour les estimations budgétaires, d'un traitement de texte et de logiciels de messagerie pour la communication et la collaboration avec les acteurs du projet, d'un logiciel de planification pour la préparation de chantier, d'un logiciel d'études de prix pour la réalisation de devis.

Avec l'émergence des outils de numérisation appliqués au bâtiment et la montée en puissance du processus BIM, l'utilisation des outils informatiques devient primordiale pour tous les techniciens du bâtiment.

Critères de performance

Les outils de messagerie sont utilisés quotidiennement.

Les estimations budgétaires réalisées à l'aide d'un tableur sont exactes.

Travailler en équipe

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Un projet de construction ou de réhabilitation s'élabore toujours au sein d'une équipe de maîtrise d'œuvre puis avec un certain nombre d'acteurs tel qu'entreprises du bâtiment ou bureau de contrôle par exemple.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TECEP	REAC	TP-01340	01	06/04/2017	06/04/2017	37/44

Le professionnel doit communiquer en permanence avec tout type d'intervenant pour échanger les informations résultant des études et les éléments de mises à jour du projet.

Dans le cadre d'un travail collaboratif, il reçoit des informations qu'il doit pouvoir analyser et traiter. Il doit également être capable d'identifier la place et le rôle de chaque intervenant dans le projet afin de lui communiquer les informations utiles.

Le professionnel peut être amené à animer une réunion de travail et coordonner les travaux à mener par chaque participant. Il doit faire preuve de diplomatie et de discernement afin de mener des réflexions constructives.

Critères de performance

Les outils de messagerie et d'internet sont utilisés avec aisance.
Tous les intervenants du projet sont mentionnés sur la fiche d'identification.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TECEP	REAC	TP-01340	01	06/04/2017	06/04/2017	38/44

Glossaire technique

Maquette numérique

La maquette numérique est une représentation graphique en trois dimensions d'un projet de construction intégrant une base de données indiquant les propriétés des ouvrages.

BIM Le BIM « Building Information Modeling » : modélisation, ou management des informations du bâtiment.

Le BIM est l'ensemble des processus collaboratifs qui alimentent la maquette numérique tout au long du cycle de vie des ouvrages. Il permet le travail et la collaboration entre les différents intervenants d'un projet de construction et permet la conception et l'exploitation de la maquette numérique.

CAO Conception assistée par ordinateur

DTU Les DTU (Documents Techniques Unifiés) sont des règles d'exécution ou de mise en œuvre.

Maitre d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage ou maitre d'ouvrage ou MOA est une personne physique ou morale pour laquelle un projet est mis en œuvre et réalisé.

Commanditaire du projet, il définit le cahier des charges du projet : besoins, budget, calendrier prévisionnel et objectifs à atteindre.

Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre ou MOE est la personne ou l'entité choisie par le maître d'ouvrage pour la réalisation d'un projet dans les conditions de délais, de qualité ainsi que de coûts fixés par ledit projet, le tout conformément à un contrat.

Le maitre d'œuvre est délégué par le maitre d'ouvrage pour prendre en charge la création et la direction de la réalisation de l'ouvrage. Cette délégation de pouvoir a des limites juridiques bien précises définies par un contrat écrit précisant l'engagement réciproque des deux parties.

Réhabilitation

La réhabilitation concerne l'amélioration de l'habitat existant. Elle peut être légère (installation de l'équipement sanitaire, électricité, chauffage), moyenne ou lourde. Elle consiste à apporter au bâtiment le confort des normes actuelles.

Tous corps d'état

Qui concerne l'usage de la totalité des corps de métiers du bâtiment et des travaux publics.

On distingue :

- les corps d'état du clos-couvert (terrassement, gros oeuvre, charpente, couverture, étanchéité, menuiseries extérieures et revêtements de façade pour les principaux) ;
- les corps d'état secondaires (menuiseries intérieures, plâtrerie, isolation, revêtements sols et murs pour les principaux).
- les corps d'état techniques (chauffage, ventilation, climatisation, plomberie, sanitaire, électricité).
- Les corps d'état liés à la démolition, aux VRD, aux espaces verts.

IFC

Acronyme de « Industry Foundation Class » : norme d'échange de données entre logiciels permettant de décrire des objets ainsi que leur relation.

Il s'agit d'un langage utilisé par l'industrie du bâtiment pour échanger et partager des informations entre logiciels.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TECEP	REAC	TP-01340	01	06/04/2017	06/04/2017	39/44

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TECEP	REAC	TP-01340	01	06/04/2017	06/04/2017	41/44

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TECEP	REAC	TP-01340	01	06/04/2017	06/04/2017	42/44

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

